

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

AVANT L'ART. 48 AA

N° 222

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 222

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances

AVANT L'ARTICLE 48 AA

Supprimer la division :

« *Action extérieure de l'État* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.